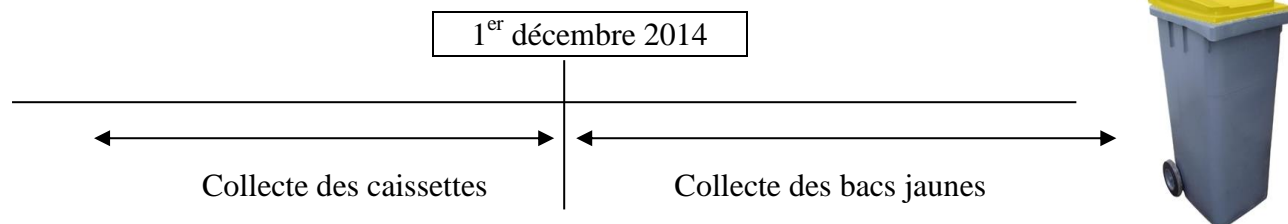


LA DISTRIBUTION DES BACS ROULANTS JAUNES ET L'INSTALLATION DES COLONNES A VERRE

Distribution des bacs roulants jaunes

Comme annoncé précédemment, la communauté de communes du Mieu de Béarn va remplacer toutes les caissettes jaunes par des bacs roulants jaunes qui seront collectés tous les 15 jours. **Vous devrez présenter ce bac roulant seulement à partir du 1^{er} décembre 2014.** Vous pouvez conserver les caissettes jaunes mais vous ne pourrez plus les présenter à la collecte :



TOUS LES EMBALLAGES DEVRONT ETRE DEPOSES EN VRAC DANS LE BAC POUR PERMETTRE LEUR TRI AU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES A SEVIGNACQ.

La Communauté de communes a chargé la société PLASTIC OMNIUM de distribuer tous ces bacs. **La distribution va démarrer dès le 6 octobre prochain** : un agent passera à votre domicile pour vous remettre votre bac. En votre absence, il sera déposé devant votre domicile.

Le volume du bac a été défini par la Communauté de communes selon le nombre de personnes dans le foyer :

- 1, 2 et 3 personnes : un bac de 240 litres
- 4 personnes et plus : un bac de 360 litres
- Professionnels et communes : 360 et 770 litres

Si le volume du bac qui vous est remis ne vous convient pas, l'agent vous laissera le bac et vous pourrez contacter ultérieurement le service déchets de la Communauté de communes au 0 800 00 79 40 pour un échange.

Dans certaines impasses où des points de regroupement ont été mis en place pour les bacs poubelles, les usagers devront déposer leurs emballages recyclables dans des bacs collectifs jaunes qui vont être installés à côté du point de regroupement des poubelles.

Dans les résidences, les caissettes jaunes seront aussi remplacées par des bacs collectifs jaunes.

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE

Sur certaines communes, le jour de collecte du tri sélectif change. **Le tableau ci-dessous précise le 1^{er} jour de la collecte** des bacs jaunes sur chaque commune. **La seconde collecte s'effectuera 2 semaines après.** Le bac jaune, comme le bac poubelle, doit être **sorti la veille au soir.**

ARBUS (1)	Vendredi 12 décembre
ARTIGUELOUVE (2)	Mardi 2 décembre
AUBERTIN (2)	Mardi 2 décembre
AUSSEVIELLE (2)	Lundi 1 ^{er} décembre
BEYRIE en BEARN (1)	Mercredi 10 décembre
BOUGARBER (1)	Mercredi 10 décembre
CAUBIOS LOOS (2)	Mercredi 3 décembre

DENQUIN (1)	Lundi 8 décembre
LAROIN (1)	Mardi 9 décembre
MOMAS (1)	Mercredi 10
POEY de LESCAR (2)	Lundi 1 ^{er} décembre
SAINT FAUST (1)	Mardi 9 décembre
SIROS (1)	Lundi 8 décembre
UZEIN (2)	Mercredi 3 décembre

(1) Collecté en semaine paire (indiqué sur tous les calendriers)

(2) Collecté en semaine impaire

Installation de nouvelles colonnes à verre insonorisées

A compter du 1^{er} décembre 2014, les bouteilles, bocaux et pots en verre devront être apportés dans les colonnes à verre.

Les caissettes vertes ne seront plus collectées
mais vous pouvez les conserver pour y stocker les emballages en verre.

La communauté de communes a installé 30 nouvelles colonnes insonorisées afin que les usagers puissent avoir autant que possible une colonne à proximité ou sur leur passage.

Emplacement des colonnes à verre sur le Miey de Béarn

ARBUS : Stade – Croisement rue de l’Eglise/chemin Lapouble – Route d’Artiguelouve/Lotissement Clos Bédât – Rue de la Juscle (vers RD2)

ARTIGUELOUVE : Stade – route d’Aubertin (face épicerie) – Chemin Paletou – Lotissement Vert Galant – Résidence du Golf – Avenue de l’ancienne gare

AUBERTIN : Maison pour tous – Route des Pyrénées (entrée du village) – Croisement route des Pyrénées/Chemin de la Hélère

AUSSEVIELLE : Parking Ecole – Croisement chemin Malapet/chemin Labedat – Croisement chemin de la Serre/côte Lacoustette

BEYRIE en BEARN : Route du Bourg

BOUGARBER : Relais du Pont-Long – Centre socio-culturel – Route de Ranque

CAUBIOS-LOOS : Aux Plaçots – Route de l’Eglise – Croisement route de Momas/route de Loos

DENGUIN : Cami Vignolles (Atelier communal) – Allée Labadie – Maison du Temps Libre – Route du Hameau (entrée) – Route du Stade – Parking Hotel/Restaurant Péret

LAROIN : Parking sur la rocade – Chemin Couralis (résidence Guilhembraqué) – Chemin du Stade – Chemin Barrère – Croisement route Chapelle de rousse/Chemin batpribette – Lac de Laroin

MOMAS : La Carrère (château) – Croisement La carrère/chemin de Berné – Croisement route de Caubios/chemin casseignau – Route du Luy (aux silos)

POEY de LESCAR : Rue principale (commerces) – Maison pour tous – Croisement chemin du Pont-Long/impasse des Crêtes – Chemin des bois – Stade – Rue principale (zone d’activité Poey 117)

SAINT-FAUST : Saint-Faust de bas (chapelle) – Salle Polyvalente – Croisement chemin des crêtes/Côte Bonnehon – Chemin las Hies

SIROS : Maison pour tous – Cami de Capbat (au bout) – Croisement cam de Catsus/rue des Pyrénées

UZEIN : Rue du Junca – Place du Lanot – Croisement chemin de Mative/cami Mourlané – Route de l’aéroport (rond-point zone aérosite)